

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 20 (1935)
Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition :
IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE

Rédaction et Administration (adresses, etc.) :
BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL

Extrait des délibérations

de la séance des Conseils de direction et de surveillance de l'Union, du 16 juillet 1935.

Le président Liner adresse un salut particulier de bienvenue au nouveau membre du Conseil de surveillance, M. le chanoine Werlen à Sion, qui prend part pour la première fois aux délibérations des Conseils.

Le président fait l'éloge funèbre de M. le directeur Ed. Muller, de la S. A. fiduciaire et de revision, à Zoug, décédé dernièrement. Comme reviseur professionnel de la Caisse centrale, le défunt a rendu pendant 12 ans d'appréciables services à l'Union, qui lui gardera un souvenir reconnaissant.

1. — Les conditions d'adhésion ayant été remplies, les Conseils ratifient l'admission dans l'Union des Caisses suivantes nouvellement fondées :

Le Pâquier (Neuchâtel)

Nax (Valais)

Wasen-Meilen (Uri)

Zihlschlacht (Thurgovie)

Le nombre des fondations durant l'année s'élève à 7 et l'Union compte actuellement 610 Caisses d'épargne et de Crédit mutuel affiliées.

2. — Après étude approfondie des motifs à l'appui, l'approbation est donnée à l'octroi de 15 **crédits spéciaux** portant sur une somme globale de Fr. 571.500.

La direction de la Caisse centrale souligne la **nécessité pour les Caisses affiliées de restreindre l'octroi de nouveaux prêts et crédits**, en particulier lorsqu'il s'agit de nouvelles constructions ou de reprises de dettes existant déjà dans d'autres banques. Les prescriptions de la loi sur les banques au sujet de la liquidité obligent les Caisses à maintenir un avoir constant à l'Union du 10 % environ du chiffre du bilan.

3. — La direction de la Caisse centrale présente le **bilan intermédiaire de l'Union**, dressé au 30 juin 1935. Au cours du 1er semestre, le chiffre du bilan a passé de Fr. 42,0 millions à Fr.

43,6 millions. L'augmentation porte spécialement sur les dépôts à terme des Caisses affiliées, sur les obligations et la Caisse d'épargne.

Les conseils constatent avec satisfaction que la crise de confiance qui s'est accentuée au cours du 2^{me} trimestre de l'année à l'occasion des discussions sur le problème monétaire n'a pour ainsi dire pas eu de répercussions sur les Caisses Raiffeisen.

4. — Les Conseils constatent avec regret que les évolutions enregistrées sur le **marché de l'argent** durant les mois derniers ont provoqué un **renchérissement du loyer de l'argent** qui oblige les Caisses Raiffeisen, comme les banques cantonales, à élever le taux appliqué aux nouveaux placements contre obligations. Les Caisses Raiffeisen, qui se sont toujours appliquées à maintenir un niveau bas des taux, se résoudront certainement difficilement à cette mesure qui est malheureusement toutefois nécessaire si elles veulent conserver les dépôts qui leur sont confiés.

5. — La direction de l'Office de revision de l'Union rapporte sur la situation des Caisses affiliées et sur le résultat des **révisions** effectuées durant le premier semestre.

L'Union poursuit son développement modeste mais régulier. Si la crise agricole entraîne ici et là des retraits assez considérables, on peut constater par contre que les dépôts continuent à affluer auprès d'un grand nombre de Caisses, ce qui fait que la somme globale des bilans à encore augmenté pour le premier semestre de cette année.

La crise fait apparaître la sagesse des principes de Raiffeisen concernant l'octroi des prêts et crédits (étude des possibilités d'exploitation rationnelle, examen de la capacité de crédit et de dignité du requérant) ainsi que l'importance économique et morale de l'amortissement systématique des dettes qui a été malheureusement parfois trop négligé par certaines Caisses.

Le nombre des revisions effectuées durant le premier semestre atteint 169, contre 138 pour la même époque de l'année précédente.

Les difficultés financières dans lesquelles se trouvent certaines banques mettent particulièrement en évidence pour les Caisses Raiffeisen également la nécessité de maintenir constamment une très forte liquidité.

6. — Les Conseils examinent et ratifient les **statuts de la Fédération des Caisses Raiffeisen des Grisons**, constituée le 1er juin dernier, et enregistrent avec satisfaction cette association des Caisses grisonnes sur le terrain cantonal.

7. — Comme d'ordinaire, l'état des abonnements aux **publications de l'Union** a été dressé au 30 juin. Il permet de constater que le « Messenger Raiffeisen » tire à 3306 exemplaires pendant que le nombre des abonnés au Raiffeisenbote a dépassé les 10.000.

27 Caisses de la Suisse allemande et 8 de la Suisse romande servent l'organe de l'Union à tous leurs sociétaires.

8. — Lors du congrès de Bâle, un postulat avait été présenté tendant à la constitution d'un fonds de garantie au profit des Caisses affiliées. Après étude approfondie de cette question, les Conseils considèrent l'entrée en matière sur cette proposition comme inopportune, spécialement afin de ne pas atténuer le sentiment de la responsabilité dans les Caisses locales.

ooo

La Commission pour l'examen des rapports de revision délibère sur quelques rapports de revision faisant l'objet de remarques importantes et arrête les dispositions propres à assurer la mise au point des positions irrégulières constatées.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les banques, les remarques et les suggestions des reviseurs, spécialement en ce qui concerne l'application des statuts et principes de Raiffeisen, revêtent une importance spéciale, et tout

doit être mise en œuvre partout pour régulariser les positions anormales qui peuvent encore exister. Dans les cas spéciaux où les organes administratifs ne rempliraient pas leur devoir, l'Union, comme instance de revision, prendra à l'avenir elle-même les mesures de circonstances en requérant cas échéant le remplacement immédiat des organes dont l'activité est insuffisante.

Quelques réflexions sur la situation économique et sociale actuelle

La situation générale continue à être confuse, désordonnée, instable et l'horizon est toujours sombre et chargé de menaces d'orages.

Ce que l'on a cru d'abord être une simple crise économique comme il s'en produit plus ou moins périodiquement (celle-ci se distinguant seulement des précédentes par son intensité beaucoup plus grande et par sa généralité, on peut même dire son universalité) se révèle maintenant comme un bouleversement de notre civilisation occidentale.

En effet, tandis que les crises agricoles qui se sont produites au cours des âges étaient des crises de disette, provenant du manque de récoltes et engendrant ici et là la famine que nos arrière-grands-pères ont connue, par exemple, en 1817, tandis que les crises industrielles étaient autrefois plutôt localisées dans certaines branches, l'horlogerie, par exemple, qui en a vu bon nombre, le malaise, disons le désordre actuel revêt un caractère général et, si certains peuples souffrent encore malheureusement de la disette aujourd'hui, on peut dire que l'humanité tout entière pâtit actuellement plutôt de la surproduction tant industrielle qu'agricole et du défaut d'équilibre entre la production et la consommation.

C'est l'aboutissement de l'application à l'industrie, au commerce, à l'agriculture même des merveilleuses inventions et découvertes de la science et de l'esprit humain et du développement excessif du machinisme dans les domaines les plus divers. Si nous considérons l'utilisation que l'on a faite et que l'on fait de plus en plus des forces obtenues de la vapeur, de l'air comprimé, de l'électricité, des moteurs de tous genres, etc., la multiplication effarante des objets manufacturés de toutes sortes fabriqués en séries par les innombrables usines qui se sont créées à cet effet, l'intensification mondiale de la culture des

plantes produisant des denrées alimentaires, des matières textiles ou autres, nous comprenons qu'il y ait nécessairement pléthore de tant de produits que la consommation ne peut absorber à mesure de leur arrivée sur le marché et que, de plus, l'emploi de machines de tout genre prive de travail des centaines de milliers, des millions d'ouvriers, engendrant ainsi cette plaie de la société moderne qui a nom : le chômage. Même dans nos paisibles campagnes, nous pouvons constater que le développement des moyens mécaniques a réduit dans une sensible mesure le nombre des bras nécessaires à l'exploitation des domaines et nous pouvons nous rendre compte par là de ce qu'il en peut être dans les centres industriels où un simple perfectionnement apporté à une machine supprime la main-d'œuvre de nombreux ouvriers. Si nous pensons en outre, aux luttes implacables que se sont livrées et que se livrent encore les puissances d'argent pour la possession des gisements de matières premières ou de sources de forces naturelles et pour l'accaparement de marchés importants ou de nouveaux débouchés, nous comprendrons mieux encore que le gâchis dans lequel se débattent actuellement les habitants de notre planète n'est pas une simple crise économique, mais l'aboutissement, on peut dire inévitable, du développement excessif du machinisme qui engendre, encore une fois, la surproduction et le chômage.

Mais c'est aussi le résultat de l'asservissement de l'homme à la matière, si paradoxal que cela puisse paraître. Il semble, en effet, au premier abord, que c'est le contraire qui devrait être vrai et que plus les connaissances de celui qu'on a appelé le roi de la création s'étendent et se développent, plus sa puissance s'accroît et plus aussi il se rend maître de la matière et des forces de la nature, plus il les domine et les soumet à sa volonté pour les employer à son service et plus enfin il devrait en devenir indépendant. C'est bien ainsi l'affranchissement de l'homme à l'égard de la matière qui paraîtrait devoir résulter du prodigieux développement industriel auquel nous assistons en ce XXe siècle.

Mais si l'on va au fond des choses, on doit bien constater qu'il en est autrement en réalité. Ce merveilleux essor de la puissance d'invention, de construction et de production de l'intelligence et de l'activité humaines est magnifique à certains égards puisqu'il vous suffit aujourd'hui de tourner un interrupteur

pour faire jaillir la lumière dans votre chambre, puisqu'il permet à quiconque de se transporter rapidement sur terre ou dans les airs en prenant le volant d'une auto ou d'un avion, en posant le pied sur une pédale et en maniant un levier, puisqu'un simple manoeuvre n'a qu'à peser sur un bouton ou à toucher une manette pour mettre en mouvement les plus puissantes machines, puisqu'il suffit enfin à votre bonne de tourner le bouton de votre appareil de radio pour percevoir des ondes sonores venant de tous les coins du monde et entendre les hurlements de Hitler ou un jazz quelconque, tout en essayant la vaisselle ou en promenant l'aspirateur à poussière dans votre appartement ! Mais cela a-t-il pour effet de rendre les hommes plus libres, plus heureux et surtout meilleurs ? Qui oserait l'affirmer ?

Nous voyons plutôt que le travail de la plupart des ouvriers dans les usines devient de plus en plus abrutissant, ne consistant le plus souvent qu'en un mouvement machinal toujours le même et exigeant d'autre part une attention soutenue qui accapare les facultés intellectuelles de l'individu et lui empêche d'élever ses pensées au-dessus de la matière qu'il travaille, comme peut le faire, au contraire, par exemple, l'agriculteur en traçant ses sillons.

Nous voyons encore ce qu'il est advenu du pays où l'industrialisme a été poussé le plus formidablement, les Etats-Unis d'Amérique, où avec le système des hauts salaires, ceux-ci ne suffisant pas même à satisfaire les exigences de confort et de luxe de la classe ouvrière, les ventes à tempérament et le crédit à la spéculation ont pris de telles proportions qu'il en est résulté ce que vous savez : des milliers de catastrophes bancaires en 1931, l'effondrement d'une grande partie des fortunes publique et privée ou plutôt la volatilisation de richesses qui ne consistaient en réalité qu'en une surestimation insensée de valeurs spéculatives et enfin, sans parler de la démoralisation, les difficultés financières, économiques et monétaires contre lesquelles le Président Roosevelt s'efforce actuellement de lutter par des mesures que nous ne sommes pas à même d'apprécier.

Les citoyens de la libre Amérique, (comme on disait autrefois), sont-ils devenus plus libres, plus affranchis de la matière ensuite du développement industriel excessif de leur pays ? Toutes les restrictions et les entraves à la liberté qu'ils subissent aujourd'hui nous empêchent de le croire. Mais l'étaient-

ils avant ce que l'on a appelé la crise ? Pas d'avantage : au temps de leur prospérité factice, nous l'avons déjà dit, ils étaient dominés par des besoins de confort et de luxe et pour satisfaire ces exigences, il fallait gagner de l'argent, beaucoup d'argent et pour cela, on spéculait, on jouait à la bourse, même les petites dactylos achetaient des papiers valeurs, suivaient la cote avec anxiété, avec frénésie, on tablait sur une hausse indéfinie, jusqu'au moment où le château de cartes s'écroula... Des gens possédés ainsi du désir du gain, de l'amour effréné du luxe et des plaisirs mondains sont-ils vraiment libres ? Ne sont-ils pas, au contraire, asservis à la matière, comme nous le disions tout à l'heure et n'avons-nous pas là un exemple typique du matérialisme développé, si ce n'est engendré, par ce qu'on est convenu d'appeler les progrès de la science, des arts, de l'industrie et du commerce ?

Si nous évoquons des faits passés si loin de nous, ce n'est assurément pas pour juger ou condamner nos frères d'Amérique, mais pour retenir l'enseignement qui en découle. Au surplus, nous n'avons pas besoin d'aller dans un autre continent pour constater le développement du matérialisme. Celui-ci sévit aussi chez nous ; on pourrait en citer des manifestations nombreuses et probantes, ne serait-ce que l'abus des fêtes, des dancings, des bals, de la fréquentation des matchs de sport, des cinémas et des établissements publics, à la campagne comme en ville, toutes choses pour lesquelles il se trouve toujours de l'argent, même chez les chômeurs, alors que d'autre part, on se plaint partout de la misère, du manque à gagner, de la mévente des produits, etc. N'est-ce pas aussi un indice de matérialisme que cette prédominance des questions économiques sur toutes les autres à l'heure actuelle ? Partout on s'en occupe : entre particuliers, dans des conférences, dans des comités, dans des sociétés ou des associations qui, bien souvent, n'envisagent exclusivement que les intérêts personnels ou professionnels de leurs membres, dans les parlements qui ne légifèrent bientôt plus que pour accorder des secours ou octroyer des subsides à ceux-ci ou à ceux-là, dans les gouvernements qui ont fort à faire à se débattre entre les intérêts opposés des exportateurs et des importateurs, des consommateurs et des producteurs, des débiteurs et des créanciers, des différentes branches de la production nationale, etc., etc.

Si les préoccupations économiques re-

lèguent ainsi à l'arrière-plan celles d'ordre spirituel, moral et religieux, ne serait-ce point que l'on se fait une fausse idée du sens de la vie et que l'on oublie trop, entr'autres, la vérité contenue dans l'antique parole : « l'homme ne vivra pas de pain seulement », parole qui veut dire, n'est-ce pas, que l'homme n'a pas seulement un corps, mais une âme, un esprit et un cœur à nourrir également ? Oh ! nous le reconnaissons, nos contemporains n'en sont pas à vouloir se contenter de pain seulement pour la nourriture de leur corps. Bien loin de là et nous nous demandons combien peu il y en aurait qui pourraient prononcer en toute sincérité cette partie de la prière modèle : « donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien », c'est-à-dire simplement le nécessaire pour nos corps ! C'est que l'homme, dans la vie agitée et fiévreuse que lui impose la civilisation actuelle, s'est créé une quantité de besoins factices dont la satisfaction le détourne de la recherche des biens supérieurs. Revenir à une vie plus simple, plus naturelle, plus normale, voilà à quoi nous devons tendre ; mais il faut pour cela un réveil des consciences et des cœurs, comme cherche à en provoquer, par exemple, le mouvement des groupes d'Oxford, pour étendre l'action de l'église et l'on ne peut que souhaiter qu'il se répande partout pour établir l'ordre dans le monde, en commençant par donner à Dieu, au Dieu de l'Évangile, la place qui lui appartient, la première au-dessus de tout. Là et là seulement est le salut pour notre civilisation agonisante, en face d'une République Soviétique sans foi ni Dieu et d'une Allemagne en train de restaurer le vieux paganisme germain ou de déifier la race, la race élue à qui seule devraient appartenir sur la terre l'honneur, la gloire et la puissance !

Exagérons-nous en disant que seul un acquiescement des peuples et des individus à la fraternité chrétienne peut sortir le monde du gâchis actuel ? Nous ne le croyons point. Voyez plutôt encore ce qui se passe dans ce beau monde : Après la plus formidable des guerres, qui devait être dans la pensée de ceux qui la soutenaient la dernière que verrait notre globe, les peuples unis pour défendre la liberté et pour s'opposer à l'hégémonie de celui qui voulait dominer sur les autres, se sont divisés ; ils n'ont pas su s'entendre pour imposer une paix juste, équitable aux vaincus ; puis les difficultés d'ordre économique sont venues, provoquées, comme nous l'avons vu, par le développement exces-

sif du machinisme et des moyens de production et chaque Etat s'efforce pour son compte de porter remède aux maux dont souffrent ses sujets en prenant des mesures qui, le plus souvent, portent préjudice aux habitants d'autres Etats ; ceux qui étaient autrefois libre-échangistes sont devenus comme les autres protectionnistes à outrance ; on élève, on surélève les barrières douanières, on décrète des restrictions à l'importation, on fixe des contingentements, on s'entrave de plus en plus les uns les autres, on se livre enfin une guerre économique qui pour être moins meurtrière que la guerre tout court, n'en cause pas moins des ruines et des maux innombrables. Mais il y a plus : nous assistons actuellement à des préparatifs de guerre plus formidables qu'on en a jamais vus, préparatifs provoqués, nous n'osons dire justifiés, par l'attitude et la mentalité incompréhensibles de l'Allemagne du III^e empire. En présence de ces faits, nous devons bien nous poser la question : Où allons-nous ainsi en poursuivant ces luttes économiques et ces préparatifs militaires ? N'allons-nous pas au devant d'une catastrophe plus horrible encore que ne le fut la guerre mondiale ? Cela ne semble que trop certain, inévitable même, s'il ne se produit pas au sein des peuples un puissant mouvement qui les porte à vouloir à tout prix, au prix de leur amour-propre national, de leurs susceptibilités particulières, du sacrifice de certains intérêts matériels, à vouloir s'entendre pour organiser, limiter, répartir la production des denrées alimentaires et des objets de première nécessité, pour l'adapter à la capacité de consommation de l'ensemble des peuples, ce qui ne peut se faire que sur le plan international. Ce problème ne serait pas insoluble, non plus que celui du travail et du chômage, dont la solution serait grandement facilitée par celle du premier. Mais il faudrait l'entreprendre dans un véritable esprit d'entente, de collaboration et avec une volonté persévérante. Cela ne s'imposait-il pas d'ailleurs comme un devoir d'humanité pour éviter le renouvellement de faits scandaleux comme ceux de la destruction de stocks de café et de blé en Amérique alors qu'au même moment des milliers d'êtres humains souffraient ou mouraient de faim en Russie et en Orient ?

Et dans notre petit pays, cependant encore privilégié comparativement aux autres, comment sortir des difficultés dans lesquelles il se débat, en présence du déséquilibre des finances fédérales,

cantonales et communales, de l'exploitation déficitaire de ses chemins de fer à raison de 6000.— francs à l'heure, du surendettement d'une partie des cultivateurs de la terre, de la paralysie des industries d'exportation, du chômage démoralisant, etc. ? Sera-ce par l'inflation ou par la dévaluation de sa monnaie demeurée jusqu'ici saine, honnête et intègre ? Solution insensée et inopérante à en juger d'après ce qui s'est passé dans les pays qui y ont eu recours et dont la situation, loin de s'améliorer, n'a fait que d'empirer. Sera-ce en prêchant et en cherchant à déclancher la lutte des classes ou en continuant à pratiquer des mesures arbitraires de subventionnement, d'allocations, d'aide soi-disant provisoire et devant se renouveler ou se prolonger indéfiniment et en maintenant d'autre part en faveur d'une minorité des privilèges qui concourent à la ruine de la collectivité ? Non certes ; ce qu'il faut, comme l'a dit en termes lapidaires M. l'ancien Conseiller fédéral Musy, c'est instaurer dans l'Etat un ordre de choses nouveau, « dans lequel il y ait de la place pour tous et où chacun soit à sa place, dans un Etat qui suive la politique de sa monnaie saine pour n'avoir pas à subir la monnaie de sa politique ».

N'est-ce pas à cela qu'il faut s'attacher : à mettre de l'ordre dans notre ménage intérieur, national ou cantonal ? Prenons la question du chômage qui est à la fois une question mondiale et une question nationale, mais qui ne peut se résoudre à la manière de Hitler : en intensifiant l'industrie de guerre, en occupant les bras à la fabrication des armes, des gaz, des appareils militaires, à la construction de bases d'aviation, de voies stratégiques ou en assujettissant les sans-travail sous l'uniforme à des exercices physiques en vue de leur entraînement pour la parade ou pour la lutte. Cette façon de faire diminuer le nombre des chômeurs n'est qu'illusoire, parce qu'elle ne procure pas de travail productif ou utile. Mais nous dira-t-on, c'est qu'il y a précisément déjà trop de gens employés à une besogne utile, puisqu'il y a surproduction. Est-ce bien vrai qu'il y aurait trop de travailleurs ? Ne serait-ce pas plutôt que le travail serait mal réparti entre les individus ? N'y a-t-il pas chez nous, à côté des malheureux oisifs malgré eux, des gens surmenés, débordés de travail ou qui n'arrivent à bout de leurs multiples besognes qu'au prix de leur repos et de leur santé ? Pourquoi voit-on aux alentours des villes, de Lau-

sanne, par exemple, des hommes bêcher la terre le dimanche ? Faut-il qu'ils n'aient pas le temps de le faire la semaine, tandis que d'autres doivent rester les bras croisés ? N'a-t-on pas vu d'autre part des chômeurs refuser du travail parce qu'il ne leur aurait guère plus rapporté que l'indemnité qu'ils touchaient sans rien faire ? N'est-ce pas parce que l'on veut toujours plus gagner ou que l'on ne veut pas se restreindre qu'un fondé de pouvoirs de banque, par exemple, va tenir en ses moments de loisir des comptabilités particulières, alors que des comptables peuvent être sans emploi ?

De tous ces menus faits, et vous en pourriez citer bien d'autres, ne peut-on déduire qu'il y aurait quelque chose à faire chez nous pour organiser une meilleure répartition du travail. Il y a, comme on dit, des carrières encombrées, des professions, des métiers où tous ceux qui les ont appris n'arrivent pas à se caser, c'est reconnu et il faut beaucoup moins de travail aujourd'hui qu'autrefois pour produire ce qui est nécessaire à la nourriture et à l'entretien des hommes ; mais il n'y a pas rien que le travail productif de biens matériels ; il y a aussi, à part celui qui consiste dans les recherches scientifiques, les productions des arts et des lettres, celui qui s'occupe de service social ou de cultiver l'esprit, l'âme et le cœur. N'y aurait-il pas là de beaux champs d'activité, bien loin d'être encombrés et vers lesquels il faudrait orienter des jeunes ? Messieurs les pasteurs ne se plaignent-ils pas, en ville, spécialement, d'être absolument débordés et de ne pas pouvoir s'occuper de leurs paroissiens comme il le faudrait ? Notre Canton s'enorgueillit peut-être de ses somptueux établissements hospitaliers dus à la générosité privée, comme les hôpitaux Sandoz et Nestlé. On fait beaucoup chez nous pour améliorer le traitement des malades et pour les soulager ou les guérir et c'est bien. Ne pourrait-on faire pour éclairer les âmes et leur apporter le réconfort et la paix dont elles ont besoin, au moins autant que ce que l'on fait pour soigner les corps ? Et cela ne serait-il pas d'autant plus nécessaire, si nous reconnaissons que ce qu'il faut surtout répandre dans notre peuple comme chez toutes les nations du monde, c'est l'esprit de fraternité chrétienne qui seul peut encore sauver notre humanité et lui empêcher de sombrer dans la catastrophe qui la menace ? C'est cet esprit seul qui pourrait nous inspirer pour résoudre les problèmes qui se posent dans notre pays, pour sur-

monter les difficultés qui s'amoncellent, apaiser les animosités, les discordes, dissiper les luttes si nuisibles de partis et de classes et permettre enfin aux citoyens de s'entendre et de collaborer à l'édification d'un ordre de choses nouveau. C'est cet Esprit, qui seul pourrait instaurer dans le monde un règne de concorde et de paix véritable et c'est parce que cet esprit d'entente, d'entraide, de solidarité et de fraternité chrétienne doit aussi inspirer nos organisations de crédit mutuel, que nous avons cru devoir présenter les considérations qui précèdent.

A. Golay.

L'intervention de l'Etat dans les banques

La multiplication des faillites bancaires dans le cours de ces dernières années a posé, dans tous les pays victimes de la crise, le problème délicat de l'intervention de l'Etat. Quand des banques importantes ferment leurs guichets, comment l'Etat resterait-il impassible ? Il le peut d'autant moins qu'il a souvent sa part de responsabilité : abus de crédit public, excès de fiscalité, menaces génératrices de panique, etc.. Mais le renflouement est une opération difficile, car la confiance ne se commande pas. N'est-il pas préférable d'intervenir a priori ?

Les individualistes, la plupart du moins, ne sont pas hostiles en principe à cette intervention. Ils sont les premiers à reconnaître que, sur certains points, l'action de l'Etat demeure insuffisante, alors qu'elle est excessive sur d'autres points. Il y a longtemps que l'épargne demande aide et protection. Tous les gouvernements lui donnent actuellement plus ou moins satisfaction ; ils reconnaissent que la législation déjà en vigueur à la fin du siècle dernier, lorsque les sociétés étaient peu nombreuses, est insuffisante aujourd'hui, alors que les institutions financières ont décuplé leur nombre et leur activité. En France, trois projets de loi ont été discutés et votés récemment par le parlement ; ils concernent la suppression des actions à vote plural, l'exclusion des condamnés et des faillis de la profession de banquier, la réorganisation du contrôle des entreprises de capitalisation, d'assurance et d'épargne ; d'autres vont incessamment être adoptés, ils s'appliquent à la réglementation du choix et des attributions des vérificateurs et des censeurs, à la protection des obligataires. Enfin un projet de loi tendant à protéger l'épar-

gne par la réforme des sociétés par actions et de la publicité financière a été distribué à la Chambre en novembre 1933.

A son tour, le gouvernement belge vient de publier l'arrêté qui institue le contrôle des banques. Voici les points principaux de cet arrêté :

L'actif des banques de dépôt ne doit pas contenir de valeurs sujettes à des dépréciations rapides. Il est donc défendu de posséder des valeurs industrielles, sauf pendant un temps limité.

Le capital des banques par actions sera au minimum de dix millions entièrement libérés. Celui des banques privées de deux millions et celui des banques étrangères de dix millions.

La règle essentielle de gestion des banques de dépôt est de maintenir toujours un rapport, déterminé par l'expérience, entre les dépôts et les placements qui servent de contre-parties, suivant le degré de liquidité des actifs immédiatement réalisables.

Les banques seront tenues d'engager leurs réserves légales en fonds d'Etat, des colonies, des provinces et des communes ; elles ne pourront pas accorder des prêts à leurs administrateurs, ou leur réserver des participations.

Pour établir un contrôle efficace, l'arrêté renforce la compétence des commissaires ; des experts assermentés signaleront à la commission bancaire les infractions commises. Ces commissaires n'auront pas à s'occuper des relations entre les établissements et leurs clients.

La Suisse, à son tour, vient de procéder à une véritable refonte et à une nouvelle unification des législations cantonales. Chacun de nous connaissant la nouvelle loi, nous n'avons pas à en parler.

Ainsi, les pouvoirs publics échappent au reproche qu'on leur a adressé souvent de ne pas oser soumettre les grands financiers à des règles, capables de gêner seulement les chefs dépourvus de prudence ou de scrupules. De son côté, l'opinion publique sera peut-être moins portée à voir dans tout banquier un mercanti de l'argent.

Mais si l'Etat intervient pour assurer la bonne marche des institutions bancaires, il ne saurait aller trop loin ou au delà sans danger. L'initiative privée doit avoir le champ libre. C'est avec raison que les membres du Comité d'enquête de la réforme bancaire, réunis à Berlin en 1933, se sont prononcés, à la presque unanimité, contre toute étatisation des établissements de crédit. **La banque est un art et non seu-**

lement une science ; elle comporte des opérations qualitatives qui ne sauraient être enfermées dans des formules légales. On conçoit que le législateur exige une comptabilité claire, un bilan établi d'après un type modèle, des méthodes d'estimation des postes de ce bilan ; on souhaite que des experts compétents et indépendants soient appelés à vérifier les comptes, comme en Suisse ; **mais il semble difficile d'admettre qu'un texte de loi consacre, en le précisant, le principe de liquidité.** En effet, **le rapport entre les disponibilités et les engagements doit logiquement varier suivant l'époque envisagée, la nature des opérations effectuées, la mentalité de la clientèle ; il peut être d'autant plus bas que les risques courus sont plus faibles et seul le banquier peut apprécier de tels risques.** Les législateurs de la Suisse comme ceux de plusieurs pays de l'Europe centrale fixent le rapport à un dixième. Ils se rendent donc parfaitement compte des difficultés dont nous venons de parler, car ce chiffre ne peut être considéré comme suffisant pour constituer une couverture sérieuse. Au reste, si le rapport menace de tomber au-dessous du minimum légal, la banque est contrainte d'augmenter son capital ou de restreindre le volume de ses engagements. Un auteur averti, M. Rosenberg, remarque que les deux solutions sont également difficiles à appliquer : une émission d'actions ne peut-être effectuée qu'à un moment opportun et **tout établissement qui diminuerait ses engagements mécontenterait sa clientèle.** Le législateur tchécoslovaque et belge ont cherché à éviter les inconvénients d'une disposition générale en prescrivant à **chaque conseil d'administration d'établir le règlement de liquidité de sa propre entreprise ;** ce qui nous paraît préférable, car nous connaissons bien des institutions fort gênées par cette liquidité du 10 %.

La loi danoise et celle de Yougoslavie envisagent des « révisions effectuées par les fonctionnaires de l'Etat ». M. Rosenberg fait encore des objections sérieuses à ce système ; vérifier toute la comptabilité d'une banque est un travail long et coûteux qui doit être effectué par des contrôleurs très compétents et très actifs, et qui aboutit à conférer à l'Etat une lourde responsabilité morale. Si, en effet, le réviseur donne un satisfecit, la banque se trouvera en fait « garantie par l'Etat, » et s'il fait des réserves, l'affolement du public mettra immédiatement la banque en danger de mort.

Entre l'étatisation et l'anarchie, il y a place pour la liberté réglementée, mais cette réglementation doit être édictée avec infiniment de mesure et de prudence et son application exigera beaucoup de tact pour ne pas décourager les bonnes volontés. V. R.

Jamais les principes Raiffeisen n'ont revêtu autant de valeur qu'aujourd'hui

a relevé M. Henri Blanc, secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture dans le message qu'il a adressé à la dernière assemblée des délégués de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen :

« Nous nous trouvons dans une époque où d'une façon générale, les principes quels qu'ils soient ne sont pas beaucoup observés. Les engagements de toutes sortes que l'on a pris paraissent comme un poids trop lourd et souvent, celui qui est engagé, les rejette. C'est l'époque de la liberté à outrance ou plutôt du manque de discipline. Ceci a sa répercussion sur une foule de branches de notre économie nationale et même dans la vie privée des individus. Evidemment que les institutions bancaires et les Caisses de crédit mutuel n'échappent point aux phénomènes mentionnés ci-dessus. Il ne faut pas oublier que si les débiteurs ont peut-être parfois tendance à prendre leurs engagements moins au sérieux qu'autrefois cela aura des répercussions énormes sur la solidité financière des organisations de crédit et partant, sur l'épargne. Si le courant de liberté précitée devait se développer, il est certain que l'épargne serait pour ainsi dire tuée et l'ensemble de notre économie nationale en souffrirait énormément.

« **En cette période de désarroi et de troubles des esprits jamais les principes Raiffeisen n'ont revêtu autant de valeur qu'aujourd'hui. Les observer, c'est assurer la vitalité des Caisses de crédit mutuel. Ignorer ces principes-là, c'est tuer ces institutions qui ont rendu et qui sont appelées encore à rendre de grands services à l'agriculture en particulier.** »

« Les Caisses Raiffeisen forment dans le pays encore aujourd'hui des points lumineux et des points de repères au milieu de la tempête. Puissent vos Caisses conserver encore pendant longtemps l'esprit qui a présidé à leur fondation ; c'est le meilleur garant pour leur sauvegarde et leur utilité. »

Les Caisses Raiffeisen suisses en 1934

(suite)

479 Caisses ont enregistré une augmentation des dépôts confiés pour une somme globale de Fr. 17,6 millions et 124 Caisses une diminution totale de 2,6 millions de francs. Chez plus de 60 de ces dernières Caisses, le recul est pour ainsi dire insignifiant; chez les autres, la régression provient en majeure partie du remboursement de crédits utilisés temporairement à la Caisse centrale ou de remboursements spéciaux. Dans certains cas également la situation économique défavorable a obligé les paysans à effectuer des retraits d'épargne assez considérables. Par contre, de nombreux capitaux de la campagne qui étaient placés jusqu'ici dans les banques et entreprises urbaines ont été rapatriés et déposés dans les Caisses locales qui ne connaissent pas les opérations de nature spéculative et qui permettent au déposant de se rendre bien compte de l'emploi qui est fait de ses capitaux. La somme moyenne du bilan est de Fr. 590,000 par Caisse (Fr. 576,000 l'année précédente). 186 Caisses ont un bilan au-dessus de cette moyenne. La Caisse de Neukirch Egnach (Thurgovie) qui a enregistré une nouvelle augmentation de Fr. 461,000 occupe la première place avec Fr. 9,2 millions; vient ensuite Waldkirch (St Gall) avec 7,9 millions, puis 3 Caisses avec un bilan de plus de 5 millions, 22 Caisses avec 2 à 5 millions et 83 Caisses ont plus d'un million de dépôts. Au cours de l'année, les Caisses de Tobel (10^{me} exercice) Donneloye et Sâles (20^{me} exercice) et Oberwil (30^{me} exercice) ont dépassé le premier million de dépôts.

La somme des bilans se décompose comme suit :

| | 1934 | 1933 |
|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Fr. | Fr. |
| a) Dépôts confiés : | | |
| Dépôts d'épargne | 181,259,553.99 | 171,459,513.11 |
| Comptes de dépôts | 24,180,902.91 | 23,817,819.45 |
| Obligations | 88,745,633.51 | 83,150,443.39 |
| Comptes courants créanciers | 43,716,693.40 | 45,659,584.77 |
| Intérêts partiels, etc. | 1,965,836.95 | 1,846,819.48 |
| Total | 339,868,620.76 | 325,934,180.20 |
| b) Fonds propres : | | |
| Capital social | 4,708,694.45 | 4,547,834.30 |
| Réserves | 11,159,138.06 | 10,225,825.99 |
| Somme de bilan | 355,736,453.27 | 340,707,840.49 |

Les fonds propres atteignent ainsi 4,67% des dépôts confiés (année précédente : 4,53%). Afin de réaliser le minimum de 5% prévu par la loi fédérale sur les banques, un grand nombre de Caisses, spécialement en Suisse française, dans le Haut-Valais et dans la Suisse centrale, se verront dans l'obligation

de porter le montant de la part d'affaires au chiffre normal de 100 Fr. L'intérêt bonifié qui ne doit pas excéder 5% conformément aux statuts a été en moyenne de 4,59%; il a absorbé 209,000 Fr. pour un bénéfice net de Fr. 1,150,000.

Les dépôts effectués en Caisse d'épargne représentent à eux seuls plus de la moitié du chiffre du bilan. Cela montre que le carnet d'épargne est considéré avec raison comme le papier valeur par excellence du petit déposant et le législateur a été certainement bien inspiré lors de l'élaboration de la nouvelle loi sur les banques, de privilégier ces dépôts jusqu'à concurrence de Fr. 5,000.—. Dans le canton de Soleure les dépôts d'épargne forment même le 75% alors que dans le canton de Thurgovie où les obligations sont particulièrement répandues ils ne constituent que le 25% à peine.

Total des dépôts au 1^{er} janvier 1934
Nouveaux dépôts en 1934
Intérêts capitalisés

Remboursements durant l'année
Total des dépôts au 31 décembre 1934

L'avoir moyen par livret est comme l'an dernier de Fr. 1050. L'épargne est en progrès dans tous les cantons. Comparativement au nombre des ménages, c'est le canton de Soleure qui tient le record avec 21,000 livrets d'épargne Raiffeisen sur un total de 33,000 familles. Dans certaines régions, les Caisses Raiffeisen collaborent très activement à la diffusion de l'épargne scolaire destinée à inculquer l'esprit d'économie chez l'enfant dès l'âge le plus tendre. Les comptes de dépôts atteignent 241,1 millions en 6091 comptes. Ce sont généralement des dépôts à 3 mois de terme, qui bénéficient de conditions identiques à celles de l'épargne.

Les placements à terme, contre obli-

gations, atteignent Fr. 88,7 millions contre Fr. 83,1 millions l'année précédente. Le nombre des titres a passé également de 36.667 à 38.483, ce qui fait que la moyenne par titre est de Fr. 2300.—. 180 Caisses Raiffeisen n'ont pas encore émis d'obligations. Un certain lot de placements à long terme est

de plus en plus nécessaire pour la bonne stabilité du bilan. Les Caisses ont livré durant l'année Fr. 150.000 à l'administration fédérale des contributions à Berne comme droits de timbre sur les obligations et les coupons; la majoration de 2 à 3% de l'impôt sur les coupons a nécessité Fr. 35.000 de plus que précédemment.

Malgré la constitution de 289 nouveaux comptes, le chiffre global des dépôts en comptes courants créanciers a reculé de 45,6 à 43,7 millions de francs. Le compte-courant a continué de se développer dans le canton de Soleure en particulier et dans 12 autres cantons, mais la régression enregistrée dans les 10 autres cantons a suffi pour marquer le recul signalé. Les comptes courants créanciers sont au nombre de 21.233. Comparativement au chiffre des membres c'est Appenzell, Saint-Gall,

Fr. 171,459,513.11 en 162,246 livrets
» 40,054,620.51
» 6,036,979.32
Fr. 217,551,112.94
» 36,291,558.95
Fr. 181,259,553.99 en 171,604 livrets

Thurgovie et Zurich qui ont le plus grand nombre de comptes courants créanciers. Sous cette catégorie figurent aussi les placements à long terme des communes et des paroisses ce qui explique que dans les cantons de Fribourg, Lucerne, Nidwald et Valais ce chapitre soit plus important que celui des obligations.

Dans les passifs transitoires se trouve une somme de Fr. 1.965.836,95 qui est formée des intérêts des parts sociales, (Fr. 200.000 environ) et du montant des coupons échus et intérêts partiels des obligations. Les droits de timbre fédéraux à livrer à Berne et en partie également le salaire des caissiers sont portés à compte nouveau sous cette rubrique. (A suivre).

Le problème monétaire et le marché de l'argent

Au cours du second trimestre de 1935, la Banque Nationale Suisse a livré une bataille ardue pour la défense de notre monnaie nationale. En 1932 et 1933 déjà, alors que les Etats voisins étaient aux prises avec de graves difficultés monétaires, le franc suisse avait déjà fait l'objet d'attaques violentes. Ces premières offensives avaient été alors facilement repoussées. La situation économique ayant dès lors continuellement empiré, les spéculateurs interna-

tionaux crurent le moment propice pour terrasser facilement le florin hollandais et le franc suisse, les deux seules devises du monde entier qui soient restées toujours intactes. Les attaques se précipitèrent particulièrement lors de la dévaluation du franc belge et lors de la campagne à propos de l'initiative de crise. Les spéculateurs intéressés s'appliquèrent à dépeindre défavorablement la situation générale et harcelèrent le fr. suisse. La finance anglaise se montra à cette occasion d'une extrême violence et d'un égoïsme bien... britannique. Une partie du public suisse favorisa malheureusement les spéculateurs dans leurs sombres dessins en retirant ses capitaux pour les investir en devises et en papiers-valeurs étrangers. Le franc suisse fléchit alors légèrement au-dessous du pair. Mais la banque nationale était prête pour la lutte. Elle fit face à toutes les demandes d'or et de devises-or qui lui furent présentées et para particulièrement les attaques par des restrictions importantes de crédits lombards et en portant le taux officiel d'escompte de 2 à 2½%. De son côté le Conseil fédéral proclama sa volonté de maintenir envers et contre tous le franc suisse à la parité-or. Pendant ce temps une lutte identique se menait également en Hollande autour du florin. Vers la fin mai, cette guerre monétaire évolua. Les attaques contre la Suisse et la Hollande diminuèrent d'intensité, pour se concentrer alors sur le franc français. Pour ce qui concerne la Suisse, la confiance se rétablit assez rapidement le 2 juin, dès que fut connu le résultat de la votation populaire sur l'initiative de crise. Les retraits d'or cessèrent et des rentrées intervinrent même de nouveau lorsque le Gouvernement précisa encore son intention d'équilibrer le budget en arrêtant dans ce but des mesures fiscales extraordinaires. L'alliance monétaire dite du « bloc de l'or » à laquelle participent principalement la France, la Suisse et la Hollande a repoussé ainsi l'offensive de la spéculation internationale. La Banque nationale Suisse a dès lors affermi rapidement ses positions et le 31 juillet les billets en circulation et les dépôts à vue étaient couverts dans la proportion de 81,9% par la réserve d'or et les devises-or. Les dépôts en compte de virement atteignent de nouveau 306,5 millions et l'or afflue maintenant à la banque. Les spéculateurs internationaux qui escomptaient une dépréciation du franc suisse en sont

une fois de plus pour leurs frais et le crédit du pays est ressorti fortifié de la lutte.

o o o

Mais la lutte contre le franc suisse a porté atteinte à l'économie générale du pays, en provoquant une tension sur le marché de l'argent à court terme et des capitaux. Les retraits effectués pour les achats d'or et de devises étrangères provoquèrent un recul important des disponibilités des banques et des dépôts en compte de virement à la Banque nationale suisse qui fléchirent de 592 millions qu'ils étaient au 15 mars à 244 millions à fin mai. Le marché de l'argent se resserra fortement. Les réalisations à outrance qui intervinrent en bourse provoquèrent une baisse accentuée du cours des fonds publics, de telle sorte que les titres avec un rendement de 4% ne trouvent plus d'amateurs et que la Confédération et les cantons doivent de nouveau offrir le 4½% s'ils veulent placer leurs emprunts avec quelques chances de succès. La Confédération a inauguré de nouveau le système des émissions de bons de caisse à court terme et les cantons et les communes doivent abandonner l'espoir de pouvoir convertir à bas taux les emprunts arrivant à échéance comme ils l'escomptaient encore il y a quelques temps. Les banques auraient modifié de suite les taux de leurs obligations si la Banque Nationale n'avait pas fait pression sur elles pour les engager à maintenir des taux aussi bas que possible dans l'intérêt de l'économie générale. Cependant, les Banques cantonales qui au commencement de mai dernier offraient 3½% au maximum pour leurs obligations font une active propagande aujourd'hui pour obtenir des dépôts en offrant le 3¼% et le 4% pour les placements à 6 ans et plus de terme. Quelques banques régionales vont déjà même jusqu'à bonifier le 4¼% et le 4½% pour attirer des dépôts et éviter des retraits aux échéances. Puisque les banques cantonales doivent de nouveau payer le 3¼% et le 4% pour maintenir leurs dépôts et ne pas falloir cesser tout nouveau prêt, il est certain que la baisse du taux hypothécaire à 4% est gravement compromise sinon déjà écartée.

Les Caisses Raiffeisen doivent s'adapter aussi aux nouvelles conditions du marché de l'argent, et adopter aussi les taux de 3¼% et 4% pour les nouvelles obligations qu'elles émettent. Là où les conditions locales l'exigent, on en-

visagera même le 4¼%. Pour la caisse d'épargne le taux de 3¼% reste usuel, et pour le compte courant créancier le 2½% à 2¾%. Afin de renforcer la situation des bilans, il est indiqué de chercher surtout des placements à long terme. L'évolution du marché de l'argent rend impossible pour l'instant toute nouvelle réduction des taux débiteurs, qui sont déjà du reste partout très avantageux. Pour les taux débiteurs, on peut admettre toujours normalement le 4¼% à 4½% pour les titres hypothécaires premier rang, le 4½% à 4¾% pour les titres second rang, le 4¾% à 5% pour les prêts sur cautions. Les prestations de la loi sur les banques au sujet de la liquidité et les mesures extraordinaires pour la protection des paysans obérés réclament des Caisses un élargissement général de la marge entre les taux créanciers et débiteurs, afin d'alimenter toujours normalement la réserve.

Choses et autres

Contrôle des banques en Belgique

La Belgique vient de promulguer à son tour une loi instituant le contrôle des banques.

Comme chez nous, la nouvelle loi contient des dispositions sur la revision par des experts professionnels, sur la liquidité, sur la proportion entre les fonds propres et les fonds étrangers, etc. Mais, alors que dans notre pays les membres de la Commission des banques ne peuvent être choisis parmi les dirigeants d'établissements de banque, la Commission bancaire belge est formée, elle, de représentants des banques, de la Banque nationale et de l'Institut de réescompte et de garantie. Cette commission est chargée de surveiller également les projets d'émissions d'emprunts en donnant des conseils. Les banques doivent adresser mensuellement des situations détaillées à la Banque nationale. La loi prescrit également que les banques ne pourront plus consentir des prêts à leurs administrateurs ou leur réserver des participations.

La Hollande cherche à provoquer la réduction du taux hypothécaire

Le Gouvernement hollandais a préparé un projet de loi prévoyant un taux maximum de 4¼% pour les créances hypothécaires et 4% au maximum pour les lettres de gage. Ces prescriptions seraient applicables également aux créances second rang. Pour la protec-

tion de l'agriculture, la Hollande a supprimé dernièrement le droit de dénonciation des prêts hypothécaires effectués sur des domaines agricoles.

Certains milieux sont fort sceptiques sur l'efficacité de ces mesures draconniennes qui s'écartent du droit ordinaire. Il est à craindre que ces mesures extraordinaires ne portent une atteinte des plus graves au crédit agricole.

Les banques en difficultés

La **Banque de Sion, Bruttin et Cie**, à Sion et Monthey vient de fermer ses guichets. Dans une circulaire datée du 17 juillet, elle expose à ses déposants qu'elle se trouve dans la nécessité de demander au Tribunal cantonal le sursis d'une année prévu sous art. 29 et suivants de la loi sur les banques. La Banque ne fait à cette occasion aucune communication au sujet de sa situation financière intérieure. Elle se borne à dire que depuis fin décembre 1933, les sorties persistantes de fonds atteignent Fr. 800.000 soit le 16 % du bilan. Elle se pose en victime des circonstances économiques actuelles et de la crise de confiance qui a résulté des embarras financiers des grandes banques et de la fermeture de l'une ou l'autre banques valaisannes.

A diverses reprises nous avons signalé le fait qu'en Valais certaines banques régionales et privées offrent à leurs déposants des taux exagérés, bien supérieurs à ceux qui sont usuels sur le marché suisse de l'argent. C'était là le cas de la Banque Pasche à Bagnes qui a fait faillite il n'y a pas longtemps. C'était le cas aussi de la Banque Bruttin qui vient de fermer ses guichets. Ces défaillances ne seraient-elles pas ainsi une conséquence de cette politique anormale de taux qui fait du Valais un véritable « ilot des taux élevés » ? Une banque qui offre des taux exagérés prouve que sa situation intérieure n'est pas forte, qu'elle a des difficultés de trésorerie ou qu'elle se livre à des opérations desquelles elle escompte un gros rendement et qui comportent ainsi des risques conséquents. Il appartient au public de se rendre maintenant bien compte qu'il fait un meilleur placement de ses économies en les confiant à des taux normaux à des établissements sérieux qui pratiquent une saine politique de taux et de crédit qu'en les remettant à des banquiers qui offrent des taux mirobolants. La population agricole en particulier remettra de préférence ses capitaux à la Caisse Raiffeisen locale où ils se-

ront en sécurité, et où il bénéficieront de taux favorables tout en servant l'économie locale et les intérêts du village même.

Le groupe des banques cantonales a également un de ses membres en difficulté : la **Banque cantonale de Neuchâtel**. Cette banque avait procédé déjà à un premier « assainissement » en 1930 en faisant reprendre par l'Etat 17 millions de pertes. Les difficultés allant en augmentant, la Banque se voit aujourd'hui dans l'obligation de procéder déjà à une nouvelle réorganisation. Le Conseil Fédéral a pris la décision d'accorder son appui au canton de Neuchâtel, dont la mauvaise situation financière ne lui permet pas de remplir seul ses obligations de garant de la banque. Il est prévu que la Confédération investira dans la banque une somme de 15 millions en couverture des pertes et des risques de pertes. En outre un nouveau capital de dotation de 15 millions de francs doit être créé, que le canton doit verser. Les moyens nécessaires seront fournis au canton par la Confédération et les banques cantonales suisses. Les prestations de la Confédération dépendent de l'approbation des Chambres fédérales qui en discuteront à la cession de septembre. Nous aurons ainsi l'occasion de revenir sur cette question de l'assainissement d'une banque cantonale garantie par l'Etat.

Les exagérations dans le domaine de la construction.

La fièvre de la construction qui a sévi dans certaines villes suisses commence à avoir ses répercussions un peu partout. Les immenses bâtiments locatifs qui ont été édifiés ici et là sans base financière sérieuse et souvent sans nécessité absolue sont aux prises avec de sérieuses difficultés. Il en est de même des formidables « building » qui ont été édifiés dans certaines villes. C'est ainsi que l'« Hôtel de Fribourg » qui avait coûté près de 2 millions de francs et qui avait été inauguré lors du tir fédéral vient d'être adjugé en secondes enchères pour le prix de Fr. 600.000 à la Banque de l'Etat de Fribourg créancière du titre hypothécaire premier rang. La « Tour de Bel-Air », le gratte-ciel lausannois, fait des propositions de sursis concordataire à ses créanciers en offrant un paiement immédiat de 5 % et une créance hypothécaire de 15 % ! Ces débâcles retentissantes en disent long sur la valeur des parts d'affaires et des participations de certaines sociétés immo-

bilieres que l'on cherche à placer jusque dans les campagnes en faisant miroiter des taux élevés et en faisant ressortir la garantie spéciale (qui n'a souvent pas de valeur effective) de l'hypothèque et les sûretés qu'offre un semblable placement en cas d'inflation (!). Le public doit se rendre bien compte des risques que comportent aujourd'hui certaines valeurs immobilières.

Communications du Bureau de l'Union

Liste d'engagement.

Afin de permettre aux comités de se rendre compte rapidement et de façon sûre de l'étendue des engagements à la Caisse de chaque coobligé (débité ou caution), chaque Caisse doit tenir bien à jour le registre des cautions ou les « listes d'engagement » (form. N° 6 a) nouvellement instituées.

La production de ces listes sera demandée par les inspecteurs lors des revisions.

Correspondance avec l'Union.

Pour éviter tout retard et faciliter le service, nous rappelons que la correspondance doit toujours porter l'ADRESSE DE L'UNION, et non l'adresse particulière des fonctionnaires du Bureau central.

Service des fournitures

Nous informons les Caisses qui ont déjà commandé les formulaires pour le compte annuel que l'extrait : « Compte et bilan » ne sera adressé que lorsque la Commission fédérale des banques aura fait connaître ses dispositions définitives concernant l'établissement du bilan sous le régime de la nouvelle loi sur les banques.

Mise à jour de la liste des adresses du « Messager »

L'administration du « Messager Raiffeisen » a adressé au début de juillet, à toutes les Caisses affiliées, la liste de leurs abonnés pour la mise à jour. Les Caisses qui ne l'auraient pas encore fait voudront bien retourner cette liste *au plus tôt* au Bureau de l'Union à Saint-Gall.

L'expédition du présent numéro a lieu encore sur la base des anciennes listes. *La liste révisée sera utilisée pour la première fois pour le prochain numéro de septembre.*

Editeur responsable :

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), St-Gall

Impr. A. Bovard-Giddey, Lausanne